

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

JUILLET 2009

INFO
PRATIQUES
www.kerfourn.fr

Chers concitoyens

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30 – 12h Fermé
Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h
Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h
Vendredi 8h30 – 12h Fermé
Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs – journaux Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h
Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h
Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h
Samedi 8h – 14h 16h – 1h
Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Lundi Fermé
Mardi Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi 9h – 12h et 14h – 18h
Jeudi Fermé
Vendredi Ecole 10h – 12h
Samedi 13h30 – 16h

Boulangerie

Lundi Fermé
Tous les jours
7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64
Lundi et jeudi
10h - 12h et 14h – 18h
samedi 10h - 13h et 14h - 18h

Halte Garderie Municipale

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h30 à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86
Lundi 7h – 15h 16h30 – 20h
Mardi 7h – 15h 16h30 – 23h
Mercredi 7h – 15h
Jeudi 7h – 15h 16h30 – 23h
Vendredi 7h – 15h 16h30 – 23h
Samedi 8h – 15h 16h30 – 23h
Dimanche 16h30 – 23h

Sur réservation : Le Couscous
1^{er} et 3^{eme} samedi du mois, Tête
de veau 2^{eme} samedi du mois.

Le programme du dernier conseil municipal a été très copieux. Outre la présentation du plan de désherbage communal par Mme Le Bouille du Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel, nous avons travaillé sur le programme d'investissement 2010, sur les actions à mener après le rapport du fermier sur l'assainissement collectif, sur les achats de mobilier rural de la nouvelle zone de loisir de la Place de L'Eglise.

La présentation du plan de désherbage va modifier notre manière de penser et d'agir. Certaines choses sont simples à mettre en place : le stockage adapté des produits phytosanitaires, d'autres devront faire partie de notre raisonnement pour les aménagements futurs comme engazonner le cimetière là où nous traitons les mauvaises herbes et étendons le sable tous les ans, comme pailler systématiquement ou planter des massifs limitant le temps d'entretien. Nous devons répondre à chaque fois à la question suivante : que devons nous faire sur les espaces verts de la commune pour gérer au mieux le temps d'entretien. Le personnel communal a bien compris la démarche. Nous comptons sur leur implication active pour apporter leur savoir faire à la réussite de ce projet. Qu'il n'hésite pas à interpeller les élus pour faire respecter cet engagement. Dans cet esprit, la jurisprudence reconnaît au maire le pouvoir de prescrire aux riverains de nettoyer le trottoir situé devant leur résidence et d'enlever les mauvaises herbes. Le conseil a donné son accord pour appliquer cette mesure à l'exception des logements vacants, des logements locatifs et des habitations de personne dans l'impossibilité physique de nettoyer leur trottoir. Les personnes concernées feront une demande à la mairie pour bénéficier de ce service gratuitement. Au fur et à mesure des demandes un zonage d'intervention sera établi. L'objectif est de concentrer nos moyens sur le domaine public communal, de limiter les coûts et d'étendre l'initiative personnelle que beaucoup effectue déjà naturellement. Cela donnera aussi une base légale à la demande d'intervention du maire.

L'assainissement collectif du centre bourg nous pose des soucis. Le déficit cumulé de 58 792.50 € augmente chaque année du fait de l'absence de facturation des extensions de réseau depuis 2005. Malgré la mise en place de la P.V.R. (participation pour voirie et réseau) le 6 novembre 2003, la complexité législative de ce texte nuisait à l'application de cette délibération. Pour l'instant, les abonnés paient 1 000 € H.T. à la demande de raccordement, un forfait annuel de 21 € H.T. et 0.42 H.T. du M³ d'eau facturé. Ce système n'est ni juste comparé à l'assainissement individuel, ni viable puisque nous cumulons les déficits. Aussi le conseil a validé la facturation de la P.V.R. de toutes les parcelles constructibles concernées par les extensions des réseaux d'assainissement rue des Ajoncs à 0.64 € H.T. du M², rue des Prés à 0.57 € H.T., rue du Hent Don à 0.46 € H.T., rue du calvaire à 1.70 € H.T. Il nous reste à calculer la P.V.R. de la rue du Park yen. Les futurs acquéreurs seront donc informés lors du dépôt du permis de construire du coût de ces équipements. Cette solution va nous permettre à terme d'annihiler la dérive financière malheureusement un emprunt de 60 000 € est nécessaire pour financer le déficit cumulé. Comme un problème n'arrive jamais seul. Le rapport du fermier nous informe du volume d'entrée d'eau à la lagune suite à l'installation du débitmètre en 2007. La facturation est de 11 549 M³ d'eau aux abonnés mais la lagune reçoit 31 951 M³. Nous allons donc devoir en 2010, le temps de préparer les demandes de subventions, faire un contrôle du réseau pour inspecter les éventuelles fuites et les raccordements d'eaux parasites des bénéficiaires du service. Nous avons un deuxième problème avec la capacité de la lagune. Elle est de 400 équivalents habitants or avec 178 abonnés et une moyenne de 2,5 personnes par habitation, nous devons réfléchir sans tarder, idéalement en 2011, à l'augmentation de la productivité d'assainissement de la station. Pourrons nous le faire sans alourdir le coût de l'assainissement ? La réponse à cette question est prématurée. Il nous faut analyser, chiffrer les travaux à effectuer en 2010 avant fin septembre pour avancer sur ce débat sans oublier la fin du financement des premières tranches d'assainissement en 2013.

Les investissements 2010 sont en préparation avec la réhabilitation des toilettes publiques, la pose de ralentisseur sur les voies d'accès au centre bourg, les aménagements plus importants que prévus de la boulangerie et la construction de logements rue du Puits, rue Saint Eloi et place de l'Eglise. Ces actions seront précisées ultérieurement après la demande de subvention des différentes administrations concernées en fonction de leur compétence. Les projets doivent être prêts fin septembre pour obtenir les accords de subventions dans le premier trimestre 2010 avant d'envisager les travaux.

Les beaux jours sont là. Le jardin de la place de l'église qui n'était pas du tout utilisé par la population kerfournoise va devenir une zone de loisirs. L'intérêt est triple : une réduction des espaces verts et donc de l'entretien, une animation au cœur du village avec une aire de pétanque et une table de ping-pong pour offrir une occupation gratuite aux jeunes et enfin une table de pique-nique à côté des commerçants ambulants. Les bancs, banquettes et table seront en plastique recyclé pour supprimer l'entretien de ce type d'équipement et favoriser l'utilisation finale du recyclage.

Je vous souhaite de bonnes vacances et de bonnes parties de pétanque.

Joël Marivain

Informations générales

Naissance

Maxime Edet, Guerdaner, le 14 juin 2009

MEKESKEUSSAVEUDIR???

Ce mois ci nous allons nous intéresser à deux villages qui ont la même terminaison, mais qui sont à l'opposé l'un de l'autre. Il s'agit du Guéric et du Rohic. La terminaison «ic» veut dire petit, le Guéric signifie «petit village» (guer = ker), et le Rohic signifie «petit rocher ou petit roc».

Et pour ceux et celles qui ne le savent pas «Ker Yaouank», ça veut dire le village des jeunes...

Kenavo!!!

Concert gratuit le samedi 11 juillet 2009

Fête de la musique (entrée gratuite) sur la place de l'église à KERFOURN.

Organisé par: l'Association "Ker Yaouank" et le café "Chez Marie Jo"

- samedi 11 JUILLET, de 20h à 2h

- BOB & FLANAGHAN (country, folk, chanson française) et NO STAR WAY (rock)

- Consommations et restauration sur place

Note : - Interdiction de stationnement sur le parking et dans la rue de la place de l'église à partir de 17h le samedi 11 juillet.

- Apport de boisson alcoolisé interdit sur le site.

La numérotation des habitations

Pour être en mesure de recevoir son courrier dans de bonnes conditions, éviter les erreurs pour les homonymes, les personnes nouvellement installées et suite aux changements de facteur ou factrice, LA POSTE nous demande d'informer tous les Kerfournois que toute habitation doit disposer d'un numéro et d'une boîte aux lettres avec un étiquetage approprié.

La numérotation des habitations de la commune est en cours, à savoir que nous sommes la première commune de faire cette démarche.

Préférez une boîte aux lettres de grande dimension, de norme NF(dimensions recommandées : largeur 260mm, profondeur 340 mm, hauteur 260mm).

Conseils pratiques :

- inscrivez lisiblement, sur la boîte aux lettres, les noms de toutes les personnes qui habitent à votre adresse,

- Placez votre boîte aux lettres à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie de circulation.

Cours de révision du PSC1

Cours de révision, gratuit, le jeudi 10 et/ou le samedi 12 septembre, pour les titulaires du PSC1.

Collecte de journaux

La prochaine collecte aura lieu le samedi 01 août au local communal, qui se trouve derrière la Médiathèque, à côté de l'église.

Café « chez Marie Jo »

Le Café « chez Marie Jo » sera exceptionnellement fermé le samedi 08 août 2009.

Virade 2009 le 26 septembre

Le comité organisateur de Noyal Pontivy recherche des bénévoles pour la journée « virade 2009 - Vaincre la mucoviscidose » qui aura lieu le samedi 26 septembre à Noyal Pontivy.

Tél : 02 90 24 43 39

La fête de la fontaine : 25 et 26 juillet 2009, au programme :

Samedi 26 juillet	dimanche 26 juillet
Jeux de Pétanque	Matin : Palets sur planche (individuelle)
17h Course à pied 9.9km Inscriptions Tel : 02 97 08 21 57	Midi : Bœuf bourguignon. Cartes en vente « chez Marie Jo » adulte 10€, enfant 5€.
Le soir : Repas crêpes et concert	Après midi : Palets sur planche (en couple)
	Animation musicale, structure gonflable, quads.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Une sortie le long du Trieux (en train à vapeur) est organisé le 12 septembre. Inscriptions auprès des responsables des quartiers. Prix : 50 €.

Le club de l'âge d'or met en place un loto, les personnes retraitées qui sont intéressées par cette activité sont cordialement invitées. Date de démarrage, fin septembre, début octobre. A vos cartons!

Gym

Les cours recommencent le mardi 15 septembre. Ils se déroulent le mardi de 20h30 à 21h30 à la salle polyvalente. Les personnes intéressées peuvent venir assister à un ou deux cours, afin de constater s'ils répondent à leurs attentes. Les cours sont assurés par une animatrice qualifiée. Cours ouvert à tous (mixte).

Course d'orientation en VTT le 5 septembre 2009

Une course d'orientation en VTT, aura lieu le samedi 05 septembre à 15h, sur la commune de Kerfour. Les personnes souhaitant participer peuvent s'inscrire en Mairie ou par téléphone au 02 97 38 23 53.

Centre de Loisirs

Du fait de la participation financière au Centre de Loisirs, nous invitons aux parents de communiquer en Mairie le nom d'enfant(s), les dates et lieu de Centre de Loisirs.

Exposition à la mairie

Pendant tout l'été vous pourrez venir admirer 9 tableaux réalisés par une artiste Kerfournoise. En effet, Gisèle Le Texier, qui réalise des tableaux à la peinture à l'huile mais aussi des pastels pendant son temps libre, a accepté d'exposer ses oeuvres à la mairie. Alors n'hésitez pas, venez voir son travail. Si vous aussi, vous avez des talents d'artiste faites nous signe.

Les accueils de loisirs pour les enfants à Noyal Pontivy – Programme du mois de juillet.

Tarifs (pour les Kerfournois) Journée : 12,19€ ½ journée 7,68€ Repas 3,20€

- Inscription obligatoire pour les activités aux : 06 80 83 06 56 ou 02 97 38 27 64.

- Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis de 7h30 à 18h30, à la demi-journée ou journée complète, avec ou sans le repas. Réservation des repas au 02 97 38 21 70, au plus tard la veille avant 12h.

Activités ludiques et sportives animées par les animateurs de l'accueil et l'éducateur sportif communal.

DU VENDREDI 3 AU VENDREDI 17 JUILLET

Les enfants exploreront et nous feront visiter LEUR Bretagne, l'image qu'ils en ont, ce qu'ils aiment : confection de costumes bretons, légendes noyalaises, chants, jeux et danses traditionnels prépareront l'organisation d'un grand **Fest Deiz à Artus** le vendredi 17 juillet.

Sorties pour les 3/12 ans : **A la découverte de Brocéliande : balade contée en forêt** pour les 6/12 ans le 13.07, départ 13h15, retour 18h30, 4,6€.

DU LUNDI 20 AU VENDREDI 24 JUILLET

La Bretagne a deux visages : la mer et la terre. Les enfants découvriront la faune et la flore maritimes, le matelotage à travers la réalisation de fresques et maquettes. Le mercredi 22, les enfants et les Zanims passent **la nuit au centre** à se raconter des histoires de marins et observer les étoiles (pour les 3/12 ans, nombre de places limité, 2,3€).

Le jeudi 23, les enfants passeront **l'après-midi au Valvert** (accueil des familles au Valvert à 13h30 et de 16h30 à 18h30, le centre sera fermé) et feront un **grand jeu par équipes** le vendredi 24.07.

Sorties pour les 3/12 ans : après-midi à la **ferme pédagogique de St Servant** le 20.07 : rencontre avec les animaux, sieste dans les cabanes de paille et goûter fermier, départ 13h, retour 17h45, 4,6 € ; **journée à la plage** le 21.07, départ 9h30, retour 18h, 4,6€.

Journée à Régigny le 23.07 : **journée voile (9-12 ans) ou activité de plein air + piscine (6/12 ans)**, départ 8h30, retour 17h30, 8 €.

DU LUNDI 27 AU VENDREDI 31 JUILLET :

Jeux bretons, fabrication de pain, modelage et peinture, montage vidéo seront proposés aux enfants qui devront aussi préparer **la Fête de l'été** le vendredi 31.

Sorties pour les 3/12 ans : **Equitation** le 28.07, départ 8h45, retour 11h45, 2,3 € ; le 29.07 visite de la **crêperie des Trois Fontaines**, départ 10h, retour 11h, gratuit.

Journée au village de l'an Mil le 30.07 pour les 6/12 ans : visite guidée, pique-nique et grand jeu sur la vie quotidienne au Moyen-âge, départ 9h15, retour 18h, 4,6€.

CUISINE AUX PLANTES SAUVAGES

Savez-vous que de nombreuses plantes que l'on appelle « mauvaises herbes » sont comestibles et contiennent plus de vitamines que les variétés cultivées?

Mais ATTENTION: il ne faut pas les cueillir n'importe où: bords de routes pollués par les métaux lourds, champs et jardins traités aux herbicides et pesticides sont à proscrire.

N'utiliser que des plantes que vous connaissez bien. Dans le doute, abstenez-vous.

Ne cueillez que le nécessaire, ne détruisez pas les espèces en les arrachant. Laissez toujours sur les plantes quelques fleurs pour que la pollinisation puisse se faire.

Peut-être connaissez-vous le « **chénopode** » (*chenopodium*) sans en savoir le nom? Cette annuelle, de la famille des épinards à tige très feuillue envahit les décombres et les jardins en été et peut atteindre 1 mètre. Toutes les recettes de l'épinard s'adaptent au chénopode.

Et maintenant, à vos fourneaux!!

Recette de la tarte douce de chénopode (*éditions de Terrain*)

Il vous faut: 4 poignées de chénopode (feuilles et cimes des jeunes tiges) - 1 poignée de raisins secs - 1 zeste de citron non traité - 1 noix de beurre - 3 œufs - 3 c. à soupe de crème fraîche - 100 g de sucre - muscade - 200 g de pâte brisée.

Mettre les raisins à macérer dans un peu de rhum. Faire blanchir à l'eau pendant 1 min le chénopode que vous aurez eu le soin de laver, bien l'égoutter et le hacher avant de le faire revenir dans un peu de beurre.

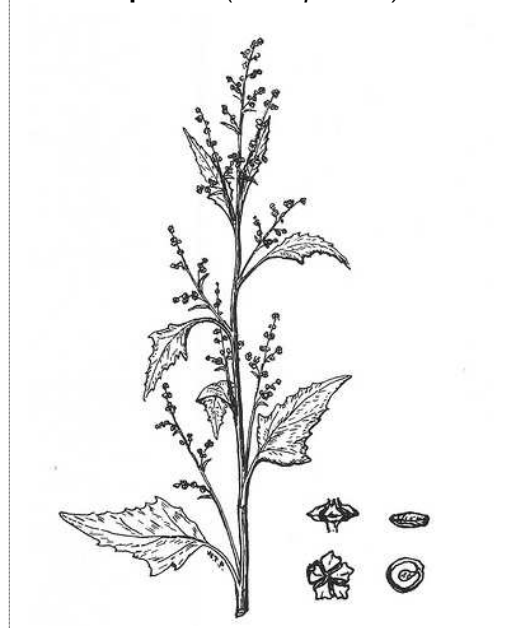
mettre votre pâte dans un moule en en réservant un peu pour la décoration.

Mélanger dans une jatte raisins, épices, zeste, sucre, œufs et crème. Ajouter le chénopode tout en fouettant bien. Verser la préparation sur la pâte et décorer de croisillons dorés au jaune d'œuf.

Faire cuire à four moyen de 30 à 40 min et déguster tiède (froid, c'est bon également).

Un jurançon est une bonne boisson d'accompagnement.

« **chénopode** » (*chenopodium*)



Lutte biologique contre la chenille processionnaire.

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin sont présentes dans le Morbihan. Les conséquences de la présence de cette chenille concernent d'abord la santé publique : urtication, réactions allergiques parfois graves chez les hommes et les animaux. Les dégâts sur les végétaux sont accessoires.

A l'automne 2008, la FEMODEC a organisé une nouvelle campagne de lutte collective via traitement biologique préventif à partir du sol. 168 interventions, près de 5000 pins traités. Pour 2009, la FEMODEC propose la même campagne de traitement à partir de la deuxième quinzaine de septembre. Tarifs et bulletin d'inscription à disposition à la Mairie.

Bonjour aux enfants ☺

Bien Vivre Ensemble – règles de politesse et de civilité.

N°5 – Nos différences font notre richesse

« Imagine un instant que nous ayons tous le même corps, les mêmes idées. Que la vie serait ennuyeuse ! Nous avons des particularités au niveau de notre physique, de notre religion, de notre culture, de notre niveau de vie, etc. Alors profitons-en pour échanger, pour nous découvrir...sans oublier les règles communes que tout le monde doit respecter pour bien s'entendre ! »

Ecole Jean de la Fontaine

Les élèves de l'école publique en classe de mer

Dans le cadre du réseau des écoles rurales, les élèves de l'école Jean De La Fontaine sont partis une semaine en classe de mer. Environ 80 enfants se sont retrouvés à Pénestin, dans le centre du Maresclé. Au programme, pêche à pieds, création d'un aquarium, visite de l'océarium du Croisic, visite du musée de la mytiliculture et d'une ferme aquacole pour les plus grands et balade en barque pour les plus jeunes. Pendant cette semaine, les enfants ont pu découvrir ou redécouvrir le milieu marin, ses animaux. Cette semaine était aussi pour eux l'occasion d'exercer leur entraide envers les plus jeunes mais aussi de se rapprocher d'autres enfants de leur âge, ce qui facilitera la rentrée au collège des futurs collégiens.

L'école Notre Dame ...à la nuit tombée.

Une lettre du Réseau Régional de soins palliatifs pédiatriques La Brise

« Nous avons bien reçu votre don d'un montant de 273€ et nous vous en remercions. Nous savons que cette somme a été récoltée lors d'une opération casse-croûte et d'une matinée jeux parrainés et nous sommes très touchés par l'effort fourni au profit des enfants malades suivi par le Réseau. Ce don permettra au Réseau Régional de Soins Palliatifs Pédiatriques de continuer à développer ses actions sur la région Bretagne, afin de faciliter la prise en charge des enfants en soins palliatifs, au domicile ou à l'hôpital.

Au nom des enfants et au nom de toute l'équipe du réseau, recevez toute notre gratitude pour ce geste de solidarité et cette marque de soutien de notre travail. » Signé, le Président de l'association LA BRISE et le Médecin directeur du Réseau Régional de Soins Palliatifs Pédiatriques.

Inscriptions :

Nous préparons la rentrée prochaine. Il est possible d'inscrire les enfants nés avant le 02 septembre 2007. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02-97-38-36-41. Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

L'équipe enseignante.

La Gendarmerie du Morbihan vous conseille : Tranquillité Vacances : PRÉVENEZ les cambriolages, PARTEZ serein

Le temps : principal ennemi des cambrioleurs

Fermez toutes vos portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée.

Verrouillez toutes les serrures : le seul fait de tirer la porte ne présente aucune garantie de sécurité.

Renforcez la protection de votre domicile par des serrures complémentaires et une alarme.

Posez ou faites poser vos serrures correctement : évitez de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.

Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou vol de vos clés, surtout si la perte s'est accompagnée de celle de documents où figure votre adresse.

Ne cachez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs.

N'inscrivez ni nom ni adresse sur vos trousseaux de clés.

Soyez vigilant

Prêter attention aux « rôdeurs »

Les personnes dont la présence dans le secteur, dans la rue, dans l'immeuble... est inhabituelle, ou dont le comportement est suspect, doit attirer votre attention. Leur attitude peut éveiller des soupçons et réveiller votre vigilance.

Vos bons réflexes

Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous croyez introuvables.

Ne laissez jamais dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chéquiers... Mettez les à l'abri dans un coffre à la banque ou chez un membre de votre famille.

Photographiez vos bijoux de valeur, vos tableaux, vos meubles de grand style, vos petits objets d'art...

Conservez des factures et des photos de vos biens.

Notez soigneusement, dès à présent, sur une feuille que vous conserverez dans un endroit sûr, les diverses caractéristiques de vos biens de valeur ou pouvant intéresser les voleurs (matériels audio-vidéo, outillage, CDDVD...).

Apposez sur vos biens un signe distinctif de préférence indélébile et connu de vous seul.

Qui prévenir

En présence d'individus suspects prévenez ou faites prévenir la gendarmerie (téléphone d'urgence : « 17 ») en précisant votre position exacte et les circonstances. La patrouille la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.



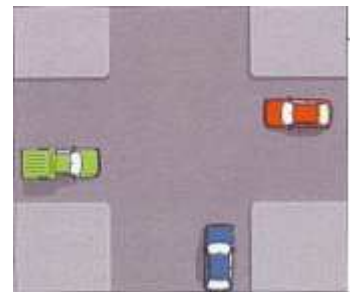
Le limiteur de vitesse a été enlevé dans le bourg mais pas les panneaux alors soyez vigilants.



Résultats du limiteur de vitesse







jeudi 28 mai	rue du calvaire sens: Noyal Pontivy vers Kerfour
Vitesse moyenne : 42,9 km/h	
Vitesse maximale : 87 km/h	
Nombre de véhicules : 375 entre 09h30 et 20h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 40 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 44 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 54 km/h	
vendredi 29 mai	rue du calvaire sens : Kerfour vers Noyal Pontivy
Vitesse moyenne : 42,7 km/h	
Vitesse maximale : 91 km/h	
Nombre de véhicules : 365 entre 06h20 et 21h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 40 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 45 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 54 km/h	
mardi 02 juin	Ecole Notre Dame sens: Pontivy vers Kerfour
Vitesse moyenne : 41,7 km/h	
Vitesse maximale : 84 km/h	
Nombre de véhicules : 222 entre 06h23 et 21h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 32 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 42 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 56 km/h	
vendredi 05 juin	Ecole Notre Dame sens: Kerfour vers Pontivy
Vitesse moyenne : 40,6 km/h	
Vitesse maximale : 90 km/h	
Nombre de véhicules : 240 entre 06h20 et 21h28	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 28 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 39 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 53 km/h	
mercredi 03 juin	37 rue St Eloi sens: Kerfour vers Naizin
Vitesse moyenne : 29,9km/h	
Vitesse maximale : 110 km/h	
Nombre de véhicules : 433 entre 06h09 et 21h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 24 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 29 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 40 km/h	
jeudi 04 juin	37 rue St Eloi sens:Naizin vers Kerfour
Vitesse moyenne : 48,2 km/h	
Vitesse maximale : 110 km/h	
Nombre de véhicules : 302 entre 06h23 et 21h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 43 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 50 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 67 km/h	
mardi 09 juin	Lande de Guerdaner sens : vers Noyal Pontivy
Vitesse moyenne : 54 km/h	
Vitesse maximale : 100 km/h	
Nombre de véhicules : 206 entre 06h29 et 21h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 47 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 54 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 69 km/h	
mercredi 10 juin	Lande de Guerdaner sens: vers Kerfour
Vitesse moyenne : 53,3 km/h	
Vitesse maximale : 103 km/h	
Nombre de véhicules : 395 entre 06h17 et 21h00	
Vitesse non dépassée par 30% des véhicules : 47 km/h	
Vitesse non dépassée par 50% des véhicules : 51 km/h	
Vitesse non dépassée par 85% des véhicules : 65 km/h	

La Sécurité Routière La priorité à droite sans signalisation : Je dois céder le passage au véhicule venant de ma droite.



La priorité à droite

Quand on pense priorité, c'est la priorité à droite qui vient immédiatement à l'esprit. La règle, connue de tous les usagers de la route, est archi simple : quand deux conducteurs se présentent à une intersection par des voies différentes, celui qui arrive par la gauche doit laisser passer l'autre. Cette règle, qui prévaut lorsque les deux routes sont soumises à la circulation publique, est généralement signalée par un panneau triangulaire sur lequel figure une croix. Mais la présence de ce panneau n'est pas systématique et, en l'absence de toute signalisation, la priorité à droite doit donc être respectée. Ne pas s'y plier vous expose à une amende de 4e classe (135 €) assortie d'un retrait de 4 points et d'une suspension de permis pouvant aller jusqu'à trois ans.

Signification	Panneau	Application
Stop		Vous devez vous arrêter au niveau du panneau (ou de la ligne blanche), puis marquer un temps d'arrêt (quelques secondes) puis céder le passage aux éventuels véhicules vous barrant la route, puis, une fois les contrôles effectués (gauche, droite, en face, ...), repartir.
Céder le passage		Vous devez céder le passage aux véhicules venant de gauche et de droite, mais vous n'avez pas l'obligation de vous arrêter si il n'y a personne. Mais abordez ces intersections à faible allure !
Priorité à droite		Céder le passage à droite : La route situé à 50 ou 150 mètres de vous est prioritaire. Vous devez ainsi réduire votre vitesse, pour céder le passage aux véhicules venant de votre droite.
Priorité ponctuelle		La route que vous empruntez actuellement est prioritaire au niveau de la prochaine intersection uniquement. Les usagers des autres routes vous céderont le passage. La route perdra son caractère prioritaire après la prochaine intersection.
Priorité		Vous empruntez actuellement une route prioritaire. Vous bénéficiez donc de la priorité à toutes les intersections. Cette route perd son caractère prioritaire quand vous rencontrerez ce même panneau barré.
Aucun Panneau	-	Sans panneau, vous devez appliquer la règle de la priorité à droite .
Sens giratoire		Le prochain carrefour est à sens giratoire. Vous n'avez pas la priorité, sauf si il n'y a pas de panneau "céder le passage".
Autres chemins	-	<ul style="list-style-type: none"> - Un chemin de terre privé n'a jamais la priorité. - Une sortie de parking n'a jamais la priorité. Les chemins, même non goudronnés peuvent (si ils sont ouverts aux publics) avoir la priorité : faire attention aux indications et panneaux.

Droits de feu

Le département du Morbihan est concerné par le risque majeur « feu d'espace naturel ». Ce risque est significatif sur notre territoire puisque le Morbihan se situe au 4ème rang national des départements les plus denses en terme de peuplement forestier (landes, massifs, bois...). Compte tenu de son importance, le risque « feu de forêt » est intégré au Dossier Départemental des Risques Majeurs du département.

Ce risque fort nécessite un encadrement afin de prévenir le plus possible sa réalisation. Aussi, l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2009 vient réglementer les conditions générales d'emploi du feu dans le département et définir des mesures de prévention conformément aux obligations issues de la réglementation nationale sur la Défense de la Forêt Contre les Incendies et inscrite dans le Code Forestier.

Le réglementation vient encadrer :

- les conditions d'usage du feu (notamment dans le cadre des feux d'artifices et des barbecues)
- les conditions d'incinération des végétaux et de débroussaillage
- les dispositions particulières d'emploi du feu pour les massifs concernés par la procédure de classement des massifs particulièrement exposés aux incendies au sens des articles L. 321-1 et suivants du Code Forestier.

ATTENTION

Concernant l'incinération des végétaux (sur pied ou coupés), elle s'effectue dans les conditions prévues dans l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009 et doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Risques Solaires : profiter du soleil en toute sécurité

Si le soleil est indispensable à la vie et à la santé, il peut aussi entraîner des dommages graves voir irréversibles. À la plage, à la montagne ou même en ville, nous sommes tous exposés au rayonnement solaire : **certains gestes de prévention, très simples à mettre en œuvre, permettent de profiter des beaux jours en toute sécurité.**

Tenir à sa peau comme à la prune de ses yeux

En petite quantité, les ultraviolets (UV) émis par le soleil sont bénéfiques à la santé : ils favorisent la fabrication de vitamine D et dopent le moral. Mais une exposition excessive aux UV peut provoquer pour la peau des dommages importants voire mortels (coups de soleil, vieillissement prématuré, allergies et dans les cas les plus graves cancers).

Les yeux peuvent aussi souffrir du soleil (ophtalmie, cataracte, dégénérescence de la rétine). Il est donc important de respecter quelques gestes essentiels pour que le soleil reste un plaisir.

Les gestes essentiels pour profiter des beaux jours en toute sécurité

Entre les mois de mai et d'août, le rayonnement solaire est très intense. Pour se protéger efficacement des risques solaires, quatre moyens de protection peuvent facilement être appliqués par tous. Connus par de plus en plus de Français, ils sont malheureusement encore trop peu appliqués :



Recherchez l'ombre et évitez le soleil entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable



Protégez-vous en portant T-shirt, lunettes et chapeau

Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil. Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection. Un chapeau protège les yeux et le visage. Préférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.



Appliquez régulièrement de la crème solaire

La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVB et des UVA. Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade. Attention ! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.



Protégez encore plus vos enfants

Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil. Enfants et adolescents doivent particulièrement se protéger. En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte. Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.

Quelques conseils de la préfecture du Morbihan en temps d'orage.

- A l'approche d'un orage, prendre les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Eviter les promenades en forêts
- Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins

Le bulletin municipal et le site "kerfourn.fr" est à votre disposition !

Toutes les associations, ou autre, peuvent donner un article à faire paraître dans le bulletin municipal ou sur le site. Pas d'obligation pour un article mensuel. Les articles sont à déposer à la Mairie ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante : bulletin@kerfourn.fr pour le 5 de chaque mois.